

RAPPORT

De la réunion du comité du syndicat intercommunal SIDENT du
27 février 2025 à 17:30 heures
à la station d'épuration de Grevenmacher

Séance du : 27 février 2025

Date de la convocation : 12 février 2025

Présents :

Jérôme LAURENT, président
Jacques BAUER, 1^{er} vice-président,
Monique HERMES, 2^e vice-président
Jean FEIPEL, Jean-Pierre HOFFMANN, membres du bureau

Robi BEISSEL, Norbert CLASSEN, Antonio DA COSTA ARAUJO, Marcel
HEINEN, Andrée HENX-GREISCHER, Marc KOHN, Jean-Paul MULLER,
Georges REUTER, Frank ROLLINGER, Olafur SIGURDSSON, Sylvie
STEINMETZ, membres du comité

Kevin Giallombardo secrétaire f.f. du syndicat

Excusés : Bruno GRILO, Joe NILLES, Carlo RAUS, Jean-Pierre SCHMITZ, Nicolas
WELSCH, René ERNST, Tim KARIUS, Steve RECKEL

Absents sans motif : /

Assistent à la réunion : Danièle MOUSEL, ingénieur-directeur faisant fonction (sauf HUIS
CLOS)

HUIS CLOS

Le Comité a traité les points à huis clos conformément aux dispositions légales.

SEANCE OUVERTE

1. Approbation du rapport de la réunion du 11 décembre 2024

Le bureau prie les membres du comité de bien vouloir approuver le rapport de la séance du 11 décembre 2024, qui leur a été
envoyé au préalable via la plateforme SIGIdrive.

Le comité approuve à l'unanimité des membres présents le rapport de la réunion du 11 décembre 2024.

2. Suppression de divers postes

Considérant que la plupart de ces postes ne seront pas pourvus dans un futur proche le bureau propose au Comité de supprimer
les postes ci-dessous :

1. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A1, sous-groupe administratif (publication du poste du
secrétaire)
2. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe à attributions particulières (publication
du poste du secrétaire)

3. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif (publication du poste du secrétaire)
4. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (publication du poste du secrétaire)
5. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe à attributions particulières (publication du poste du receveur)
6. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif (publication du poste du receveur)
7. Un poste de fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (publication du poste du receveur)

Le comité approuve à l'unanimité des membres présents la suppression des postes mentionnés ci-dessus.

3. Approbation de la prise de position du bureau relatif au rapport de vérification du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2022 du SIDEST

Le bureau prie le comité de bien vouloir approuver sa prise de position face aux remarques du SCCC relatives au compte de l'exercice 2022, tel qu'il leur a été téléchargé sur la plateforme Sigidrive et distribué au préalable.

Le comité approuve à l'unanimité des membres présents la prise de position du bureau relative au rapport de vérification du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2022 du SIDEST.

4. Approbation de la convention de collaboration en vue d'une gestion commune des boues épuratoires

La valorisation et l'élimination des boues d'épuration se font quasi-exclusivement au sein d'installations se situant en dehors du Luxembourg. Afin de garantir une indépendance face à une potentielle menace, une solution nationale a été élaborée en collaboration avec d'autres syndicats, des communes et plusieurs ministères.

Le bureau propose au comité de donner son accord pour la création de ce nouveau syndicat dont le SIDEST ferait partie.

Le comité approuve à l'unanimité des membres présents la convention de collaboration en vue d'une gestion commune des boues épuratoires.

5. Création de divers articles budgétaires

Afin d'assurer l'allocation correcte et transparente de différentes charges, Monsieur KG propose de créer plusieurs nouveaux articles budgétaires ;

3/520/618400/99002 Transport des boues d'épuration de la STEP Uebersyren vers la STEP Grevenmacher

3/120/621000/99004 Rémunérations - salariés à tâche intellectuelle

3/120/623000/99004 Charges sociales - salariés à tâche intellectuelle (part patronale)

et de renommer les articles budgétaires suivants :

3/520/621000/99001 Rémunérations -salariés à tâche manuelle /Ouvriers

3/520/623000/99001 Charges sociales -salariés à tâche manuelle /Ouvriers (part patronale)

Aucun crédit supplémentaire n'est à accorder et la création de ces articles n'aura aucun impact sur le résultat de l'exercice, car la dotation de ces articles se fera ultérieurement par transfert de crédit.

Le comité approuve à l'unanimité des membres présents d'approuver la création des articles budgétaires mentionnés ci-dessus.

6. Devis supplémentaire pour le raccordement de Münschecker au réseau de canalisation de Grevenmacher

Par rapport au projet de novembre 2017, celui-ci a été entièrement révisé et un nouveau concept a été mis en œuvre. Toutes les informations techniques y relatives figurent dans les pièces à l'appui téléchargées sur la plateforme Sigidrive.

Monsieur PH recommande de voter ce devis supplémentaire non seulement afin d'informer le comité des différentes modifications du projet, mais aussi afin de garantir un nouvel engagement (subside), considérant que le précédent engagement périmera au 31.03.2025. Le bureau propose donc au comité de voter ce devis supplémentaire.

Le comité approuve à l'unanimité des membres présents le devis supplémentaire pour le raccordement de Münschecker au réseau de canalisation de Grevenmacher.

7. Prolongation de l'attribution d'une indemnité spéciale au secrétaire faisant fonction

Certains éléments relatifs à ce point ne figurent pas dans la présente version destinée au public, afin de respecter les exigences légales de confidentialité et de protection des données. L'original signé est conservé aux archives.

8. Attribution d'une indemnité spéciale au receveur faisant fonction

Certains éléments relatifs à ce point ne figurent pas dans la présente version destinée au public, afin de respecter les exigences légales de confidentialité et de protection des données. L'original signé est conservé aux archives.

9. Divers

Le Bureau informe le Comité que la prochaine séance de Comité aura lieu le 07 mai 2025.

Le Comité du SIDEST